

D.2024.02.09.1.4

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine

Séance du 9 février 2024

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.4 : COMMISSION PROSPECTIVE ECONOMIQUE DU SMEAT : CONSTITUTION.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du six février deux mille vingt-quatre, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du cinq février deux mille vingt-quatre.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	RUSSO Ida
LE MURETAIN AGGLO	
SUTRA Jean-François	
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
GRAND OUEST TOULOUSAIN CC	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

FERRER Isabelle, représentée par Mme RUSSO
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
SUAUD Thierry, représenté par M. SUTRA

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCHAMPS Gilbert
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry

ESPIC Bruno
ESQUJERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FOUCHIER Dominique
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-
Pierre
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
NOUVEL Honoré
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François

RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 66

Présents : 6

Votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9



La Conférence des Présidents du SMEAT regroupant les présidents des 5 intercommunalités membres du SMEAT et la Présidente du SMEAT a validé lors de l'installation de la nouvelle gouvernance du SMEAT la création d'un groupe de travail sur la prospective économique.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts du SMEAT votés par délibération du Comité Syndical du 11 juillet 2023 et arrêtés par arrêté préfectoral du 29 novembre 2023, le SMEAT « assure au titre de la mise en œuvre du SCOT une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique ».

A cette fin, l'article 29 du règlement intérieur du Comité Syndical voté par délibération du 11 juillet 2023 prévoit la possibilité d'installer des commissions afin de répondre aux compétences et missions de la collectivité, sans pour autant de substituer aux compétences économiques de la Région Occitanie et des intercommunalités membres.

Il est proposé de pérenniser l'activité du groupe de travail en « Commission Prospective Economique » selon les modalités décrites ci-dessous :

Gouvernance :

La Présidente du SMEAT, Annette LAIGNEAU, en assure la Présidence.

L'animation est confiée à Joseph CARLES.

Représentation des territoires :

- Toulouse Métropole : Annette LAIGNEAU et Joseph CARLES.
- Muretain Agglo : Jean-Louis COLL et Thierry SUAUD.
- Sicoval : Dominique SANGAY et Laurent CHERUBIN (non délégué du SMEAT, Maire de Labège).
- Grand Ouest Toulousain : Etienne CARDEILHAC-PUGENS et Christophe TOUNTEVICH.
- Coteaux Bellevue : Jean-Gervais SOURZAC.

Fonctionnement :

- Les convocations sont adressées par la Présidente de la commission, par voie électronique, accompagnée de l'ordre du jour.
- La commission n'a pas de pouvoir de décision.
- Elle a pour rôle de partager une vision commune entre membres de la collectivité sur le champ de compétence du développement économique, en considérant l'aménagement du territoire et les différentes orientations que porte un SCOT.
- Elle s'inscrit dans une vision prospective.
- Les séances de la commission ne sont pas publiques.
- Des experts et intervenants extérieurs peuvent être invités à y participer.

Feuille de route 2024/2025 :

- L'ambition est de partager une vision commune sur le développement économique de la grande agglomération toulousaine, au sens notamment des territoires des 5 intercommunalités membres du SMEAT.
- Cette approche ne s'inscrit pas dans le cadre de la deuxième révision du SCOT.
- Il s'agit d'une approche prospective qui doit faciliter la mise en œuvre et les évolutions futures du document.
- L'objectif politique est de tendre vers une véritable logique de coopération en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

- Le travail doit se faire en plusieurs étapes et aboutir à la mise en place d'un système de coopération :
 - o Interconnaissance : Connaître les territoires et leur vision du développement économique.
 - o Fondamentaux : Partager les fondamentaux de l'économie : chiffres clés, facteurs d'attractivité, enjeux de positionnement et de compétitivité.
 - o Matrice stratégique : Etablir et partager une première lecture stratégique du territoire afin de faire émerger des leviers à mobiliser et les contraintes à lever.
 - o Focus territoriaux : Porter un regard partagé sur les sites d'intérêt économique majeurs pour alimenter une vision stratégique commune sur les axes et enjeux de coopération.
 - o Positionnement : élaboration des axes forts d'un positionnement commun pour définir les priorités en matière d'accueil économique et de développement des activités.

Les travaux de la commission feront l'objet d'une information lors des Bureaux et Comités Syndicaux du SMEAT.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver la mise en œuvre de cette commission et de prendre acte de sa feuille de route.

Le Comité Syndical
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en œuvre de cette commission.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la feuille de route de cette commission.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, le jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente




Annette LAIGNEAU